

Arrêté préfectoral n° 588 SGC/PFRH  
modifiant l'arrêté portant désignation  
des membres de la section régionale  
interministérielle d'action sociale de La  
Réunion

Le préfet de La Réunion  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU** l'arrêté du ministère de la fonction publique du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU** les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2193 SGC/PFRH du 29 octobre 2021 portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°7 du 3 janvier 2022 portant délégation de signature pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et recettes à Madame Régine PAM, secrétaire générale de la préfecture de La Réunion et à ses collaborateurs ;

- VU** les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;
- VU** la désignation par la DSAC Océan Indien de Madame Nadia CHATILLON en tant que membre suppléante, en remplacement de Madame Marie Yasmina LAW YING, par courriel du 4 novembre 2021 ;
- VU** la désignation par la direction des Douanes de Madame Faten MASTOURI en tant que membre suppléante, en remplacement de Monsieur Patrice VERNET, par courriel du 22 février 2022 ;
- VU** la désignation par la préfecture et le SGC de Monsieur Sylvain PLOUHINEC, comme membre titulaire et Monsieur Serge PALMA, comme membre suppléant, par courriel du 24 février 2022, suite à la dissolution de la DJSCS en 2021 ;
- VU** la désignation par la DEAL de Madame Brigitte SALOT en tant que membre suppléante, en remplacement de Madame Pulchérie WENDLING, par courriel du 2 mars 2022 ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** L'article premier de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2021 sus-visé est modifié comme suit :

La section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion (SRIAS) est composée des membres suivants :

- Le président élu par les organisations syndicales :

M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE

- Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration :

DSAC OI

Titulaire : Mme Léda BENZERARI  
 Suppléante : Mme Nadia CHATILLON

DAAF

Titulaire : Mme Nadine DARGONNE  
 Suppléant : M. Ginot Expédit MEZINO

DEAL

Titulaire : M. Cédric DILMANN  
 Suppléante : Mme Brigitte SALOT

DEETS

Titulaire : Mme Brigitte SAKSIK  
Suppléant : M. Richard KESSORI

DAC OI

Titulaire : Mme Marie-Dominique PICARD  
Suppléant : Mme Nassera ISSAOUNI

DMS OI

Titulaire : Mme Mirella MIRANVILLE  
Suppléant : Mme Marie-Edith MINATCHY

FINANCES

Titulaire : Mme Mecthilde RIVIERE  
Suppléant : Mme Faten MASTOURI (animatrice commission Aide à la  
personne)

JUSTICE

Titulaire : M. Ruddy BALLI  
Suppléant : M. Thierry DOBIGNY

POLICE

Titulaire : M. Gilles ALVERGNE  
Suppléante : Mme Guylène PANECHOU

RECTORAT

Titulaire : Mme Françoise PENENT  
Suppléant : M. Harry BAILLIF

UNIVERSITÉ

Titulaire : M. Yoann CHANE-TO  
Suppléante : M. Bruno GEREONE

PREFECTURE/SGC

Titulaire : M. Sylvain PLOUHINEC  
Suppléant : M. Serge PALMA

- Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales :

UIR – C.F.D.T Réunion (2 sièges)

Titulaires : M. Didier HOARAU  
M. Sébastien HOARAU  
Suppléants : M. Laurent GALLARD  
M. Jonathan SELAMBAROM (animateur commission  
Communication)

C.F.E/C. G. C.(1 siège)

Titulaire : Mme Nicole FEHOKO  
Suppléant : M. Idriss RANGASSAMY

C.G.T (2 sièges)

Titulaires : Mme Laurence FUMA  
Mme Catherine CALVET (animatrice commission Restauration)  
Suppléants : Mme Georgette JARDINOT  
Mme Myriam LOFTI

F. O.(3 sièges)

Titulaires : M. Vincent PARDOUX  
M. Bernard REOS (animateur commission Logement)  
Mme Fabienne SAMAIN (animatrice commission Loisir, culture  
et tourisme)  
Suppléants : Mme Katia LEBON  
M. Pascal COURTOIS  
M. Davy APALAMA

F. S. U.(2 sièges)

Titulaires : Mme Françoise LEPOAN  
M. Claude RAPADY  
Suppléants : M. Mikael ALPHA  
M. Jean-Odel OUMANA

UNSA (2 sièges)

Titulaires : Mme Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY  
M. Charles DEURWEILHER  
Suppléants : M. Jérémy RIVIERE  
Mme Mauricia DAUBIGNEY

U.S SOLIDAIRES (1 siège)

Titulaire : M. Jocelyn CAVILLOT  
Suppléant : M. Jean-Antoine AUBIN

**ARTICLE 2 :** Sont associés aux travaux de la SRIAS les représentants suivants :

FAZSOI

Titulaire : Mme Marie-Paule AUDEGOND  
Suppléante : Mme Valérie CAQUET-GIMENEZ

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de la préfecture ou son représentant peuvent assister aux séances de la section régionale et représenter le préfet de région.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté préfectoral n°2193 SGC/PFRH du 29 octobre 2021 portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion est abrogé.

**ARTICLE 5 :** La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 25 MARS 2022

Pour le préfet et la délégation,  
La secrétaire générale



Régine PAM